

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DLH 151 Modification du montant de la subvention accordée par la Ville à RATP Habitat en vue du financement d'un programme de construction de 34 logements sociaux au 34 rue Championnet (18e).

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2020 DLH 323 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 approuvant la réalisation par RATP Habitat d'un programme de construction de 34 logements sociaux (10 PLA I - 14 PLUS - 10 PLS) 34 rue Championnet (18e) ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel la Maire de Paris propose de modifier la participation de la Ville de Paris accordée au bénéfice de RATP Habitat en vue du financement du programme de logements 34 rue Championnet (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 04 octobre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : L'article 2 de la délibération 2020 DLH 323-1 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 est rapporté et remplacé par l'article suivant :

Est approuvée la participation de la Ville de Paris au financement du programme visé à l'article 1. Pour ce programme, RATP Habitat bénéficiera d'une subvention municipale d'un montant maximum global de 260.544 euros ; cette dépense sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris.

Article 2 : Toutes les autres dispositions demeurent inchangées.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO